



ECO ENERGIE

Réponse à l'avis délibéré
de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes
relatif au projet de renouvellement des aménagements hydroélectriques
de Papeterie de Renage et Petite Hurtière

Avis n° 2018-ARA-AP-00589 du 9 juillet 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ISERE
Service Environnement

PE :

PN :

30 AOÛT 2018

PEMA :

ASST :

Autre service :

I - Bruit :

La centrale de Petite Hurtière a été autorisée le 27 octobre 1931 et, depuis cette date, aucune plainte du voisinage n'a été relevée.

Chapitre 2.1.3, « l'autorité environnementale recommande de compléter l'état initial par des mesures du niveau sonore au niveau des habitations situées à proximité de la centrale de PH, afin de qualifier l'enjeu relatif au bruit de manière plus précise. »

Avant d'engager ces frais, même modestes, nous espérons qu'un enquêteur se rendra enfin sur notre site.

Pour notre part, nous nous sommes rendus, avec des témoins, dans la cour de Mme Colette ROBERT et sa famille, qui est la maison la plus proche de notre centrale. Nous affirmons qu'il est rigoureusement impossible de déceler la moindre variation d'intensité de bruit entre les moments où la centrale est à l'arrêt et les moments où elle fonctionne. C'est pour cela qu'il ne nous ait pas paru utile de réaliser cette mesure.

Bien évidemment, si vous le jugez nécessaire, nous effectuerons ces mesures.

II - Hypothèse : Non renouvellement des autorisations des ouvrages de PDR et PH

Chapitre 2.1, « l'autorité environnementale recommande de présenter un aperçu de l'évolution probable de l'état initial du site en l'absence de mise en œuvre du projet, c'est-à-dire en cas de non-renouvellement des autorisations des 2 ouvrages. »

Chapitre 2.2, « l'autorité environnementale recommande que l'étude d'impact soit complétée par une évaluation des impacts du projet par rapport à une situation en l'absence de projet, c'est-à-dire en l'absence de renouvellement de l'autorisation des aménagements. »

- **Pour le réseau**

L'arrêt de nos 2 centrales de PDR et PH génèrerait une perte de 1 800 000 KW/an d'une énergie renouvelable de 1^{er} plan que nous vendons à EDF depuis que les gros investissements que nous avons faits nous le permettent.

- **Pour notre société Eco Energie**

Les 2 centrales, PDR et surtout PH, produisent 70% de nos ressources.

Le non-renouvellement entrainerait une perte de revenus de 180 000 €/an, alors que nous avons réalisé plus de 1 500 000 € de travaux avec l'accord des administrations de tutelle : AFB, DDT,... et EDF et que nous devons rembourser à notre banque encore 600 000€.

Dans ce cas, nous n'aurions d'autre choix que de demander au tribunal de commerce la liquidation de la société avec, pour conséquences, le licenciement immédiat des 2 salariés en CDI.

- **Pour l'environnement**

Notre société entretient 3 km de la vallée de la Fure :

- Enlèvement des embâcles en rivière
- Création et entretien de chemins
 - Pour relier nos 2 sites :
 - 1 vis d'Archimède (la 1^{ère} installée en Rhône-Alpes)
 - La plus grosse turbine de la vallée qui produit sans discontinuer depuis 1931 et sans la moindre gêne pour qui que ce soit

Les visites sont très appréciées lors des journées du patrimoine mais aussi tout au long de l'année par tous ceux qui s'intéressent à la production d'hydroélectricité.

- Pour les groupes de marche et amis de la nature
En lien avec un des groupes de marche de Renage, nous sommes en train d'ouvrir une piste de plusieurs kilomètres et réfléchissons à un parcours santé.



- En collaboration avec Blandine Doligez chargée de recherches au CNRS et son équipe, nous sommes en train de réfléchir à la mise en place de panneaux pédagogiques présentant les espèces d'oiseaux nichant dans la vallée (cinclé, bergeronnette,...) et mentionnant les précautions à prendre pour les préserver.

Nous dépensons actuellement plus de 20 000€ par an en débroussaillage et entretien des chemins. En cas de non-renouvellement des ouvrages de PDR et PH, la vallée ne serait plus entretenue et il faudrait à peine 2 ans pour que tout soit envahi par les ronces et autres plantes invasives telles que la Renouée du Japon. La vallée, actuel lieu de loisirs deviendrait donc très vite infranchissable.

Lnc

Fait à Renage, le 24 août 2018

Le gérant,

Louis BLANC-COQUAND

ECO ENERGIE
Z.I. de la Papeterie
32140 RENAGE
T. 04 76 91 57 65 - Fax 04 76 91 57 69
SIRET 320 749 815 00025